

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements no 2 en date du 23 juin 2005

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Références :** (i) SCGM-1, document 1, paragraphe 2.1.2, pages 5 et 6 de 6.  
(ii) SCGM-8, document 13, page 3 de 4.

**Préambule :**

SCGM mentionne que des variations importantes du niveau de gaz perdu ont été observées au cours des derniers mois. Le distributeur estime raisonnable de ramener le niveau de gaz perdu à 0,4% pour 2005-2006 soit un niveau de 0,4% semblable à celui projeté l'an dernier.

**Questions :**

- 2.1 Veuillez préciser la définition et le mode de mesure du gaz perdu.
  - 2.2 Veuillez indiquer le niveau et le taux de gaz perdu observés au cours des derniers mois.
  - 2.3 Veuillez indiquer les causes à l'origine des variations importantes du niveau de gaz perdu observées au cours des derniers mois.
  - 2.4 Veuillez indiquer le niveau et le taux de gaz perdu observés aux cours des cinq dernières années.
  - 2.5 Veuillez justifier l'utilisation d'un compte de frais reportés pour le gaz perdu et de l'utilisation du niveau de 0,4% comme référence.
  - 2.6 Tenant compte du niveau et du taux de gaz perdu anticipés pour 2004-2005, veuillez indiquer le montant qui serait versé au compte de frais reportés si un tel compte existait.
- 

**Réponses :**

- 2.1 Le gaz perdu se définit comme la différence entre le volume disponible à la vente et celui que nous avons facturé à notre clientèle. Le volume disponible à la vente est établi à partir du gaz naturel que nous recevons dans la franchise ajusté pour tenir compte, entre autres, de l'autoconsommation et de la variation des inventaires. Le gaz perdu n'est pas mesuré, il est plutôt constaté mensuellement lorsque nous comptabilisons les volumes.

2.2 Vous trouverez ci-joint les résultats sur les volumes perdus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Période	Volume disponible 10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>	Volume perdu 10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>	Taux de gaz perdu
Octobre 2004	403,6	3,8	0,94 %
Novembre 2004	540,4	-6,1	-1,14 %
Décembre 2004	696,4	5,9	0,84 %
Janvier 2005	749,7	-9,4	-1,26 %
Février 2005	617,3	20,0	3,24 %
Mars 2005	597,3	-11,5	-1,92 %
Avril 2005	420,4	22,0	5,24 %
Mai 2005	354,1	0,4	0,11 %
<b>Total à ce jour :</b>	<b>4379,3</b>	<b>25,0</b>	<b>0,57 %</b>

2.3 Plusieurs causes peuvent être à l'origine du volume de gaz perdu pour un mois donné. Depuis près d'un an, une équipe spéciale a été mise en place afin d'identifier les causes ayant eu un impact sur le niveau du gaz perdu.

De ces travaux, il a été identifié que 2 000 dossiers nécessitaient des corrections diverses (pression, nouvelles installations non répertoriées, mauvaise information technique sur compteur). En sus de ces dossiers, nous avons révisé les dossiers de clients importants faisant l'objet d'anomalie de mesurage afin de valider l'estimé. L'ensemble de ces actions a permis d'expliquer environ 10 500 000 mètres cubes. Ces dossiers ont été transmis à la facturation pour correction (10 000 ordres de travail vérifiés). Un plan d'action a été mis en place afin de corriger la situation et les processus ont été adaptés afin d'éviter que cette situation se reproduise.

Les causes ayant une influence sur le niveau du gaz perdu sont de différentes natures et peuvent être regroupées selon les secteurs d'activités suivants :

Mesurage :

- Écart de mesurage à l'entrée du gaz dans la franchise (écart de précision ou mauvais fonctionnement des équipements);
- Écart de mesurage entre la consommation réelle des clients et celle mesurée par les équipements de mesurage (écart de précision ou mauvais fonctionnement des équipements);
- Écart entre la pression barométrique quotidienne réelle et la pression utilisée pour les fins de facturation;
- Écart entre la teneur calorifique du gaz livrée quotidiennement et celle utilisée pour les fins de facturation;

- Effet de la température réelle du gaz sur le mesurage du gaz à la consommation;
- Écart entre la pression réelle du gaz mesuré et la pression utilisée pour les fins de la facturation.

Facturation :

- Mensuellement, les clients facturés selon un cycle font l'objet d'une évaluation du volume non facturé entre la date de facturation et la fin du mois. Ainsi l'évaluation de la consommation d'un mois est établie de la manière suivante :  
Consommation facturée *plus* consommation non facturée à la fin du mois *moins* consommation non facturée du mois précédent;
- Malgré toute la rigueur appliquée dans l'évaluation du non facturé, cette évaluation demeure une évaluation et non la consommation réelle. Ainsi, le taux de gaz perdu d'un mois donné peut être influencé par cette donnée. Toutefois, sur une base annuelle, cet impact devrait être minimisé;
- Facturation effectuée à partir d'une estimation au lieu d'une lecture réelle.

Exploitation :

- Écart d'évaluation des volumes perdus à la suite d'un bris par les tiers;
- Émissions fugitives présentes sur le réseau;
- Écart d'évaluation du niveau du gaz en inventaire dans le réseau (line pack).

**2.4** Vous trouverez ci-joint les résultats sur les volumes perdus des cinq dernières années.

<b>Période</b>	<b>Volume disponible 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup></b>	<b>Volume perdu 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup></b>	<b>Taux de gaz perdu</b>
Année 2004	5 540,4	35,9	0,65 %
Année 2003	5 499,4	48,6	0,88 %
Année 2002	5 431,4	30,4	0,56 %
Année 2001	5 420,3	18,3	0,34 %
Année 2000	6 141,8	52,1	0,85 %
<b>Total :</b>	<b>28 033,2</b>	<b>185,3</b>	<b>0,66 %</b>

Nous nous permettons ici d'ajouter les données relatives aux années 1988 et suivantes :

<b>Période</b>	<b>Taux de gaz perdu</b>
Année 1988	0,31 %
Année 1989	0,42 %
Année 1990	0,98 %
Année 1991	0,81 %
Année 1992	0,83 %
Année 1993	1,21 %
Année 1994	0,64 %
Année 1995	0,45 %
Année 1996	0,50 %
Année 1997	0,39 %
Année 1998	0,75 %
Année 1999	0,32 %

2.5 D'abord, en ce qui concerne le principe même d'un compte de frais reportés, mentionnons qu'il a déjà été appliqué chez SCGM. Il est également toujours en application chez Gazifère. Il s'agit aussi d'un principe appliqué chez d'autres distributeurs gaziers canadiens puisque nous en avons retracés chez Pacific Northern Gas ainsi que chez Centra Gas Manitoba.

Chez Gazifère, un compte de nivellement du gaz perdu est en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1986. Il est basé sur une projection de la moyenne du gaz perdu des cinq dernières années.

SCGM a aussi, jusqu'en 1999, bénéficié d'un compte de nivellement du gaz perdu. Ce compte reposait sur une projection basée sur un historique de 10 ans.

Chez Pacific Northern Gas, un compte de frais reportés existe pour la division de l'ouest. Une fourchette de 0,2 à 0,7 % a été créée, l'excédent ou le déficit est transféré dans un compte de frais reportés. Pour les prévisions, Pacific Northern Gas utilise un taux de 0,45 % basé sur la moyenne des deux extrémités de la fourchette. Notons ici que dans une récente décision, la British Columbia Utilities Commission (« BCUC ») a refusé la création d'un compte de frais reportés pour la division St.John/Dawson Creek de Pacific Northern Gas. Ce refus était cependant basé sur la volonté de la BCUC de responsabiliser le distributeur à l'égard du niveau de gaz perdu. Or, en ce qui concerne SCGM, cette responsabilisation est toujours présente compte tenu du mécanisme incitatif en place. En effet, le niveau de gaz perdu demeurerait, malgré la création d'un

compte de frais reportés pour le gaz perdu, un élément toujours sous le contrôle de SCGM. L'écart entre la projection et le réel, c'est-à-dire le frais reporté, ne serait ni exogène ni une exclusion dans le calcul des gains de productivité. SCGM conserverait donc, en raison de l'application du mécanisme incitatif, tout intérêt à minimiser le gaz perdu. Le motif invoqué par la BCUC pour refuser un mécanisme semblable ne tiendrait donc pas dans le cas de SCGM.

Chez Centra Gas Manitoba, il existe un compte de variance pour achat de gaz dans lequel elle comptabilise la différence entre le gaz perdu réel et la prévision, prévision qui est basée sur l'historique.

Chez Enbridge Gas Distribution un compte de frais reportés existe depuis 2002. Ce compte est utilisé afin de comptabiliser la différence entre le gaz perdu réel et le gaz perdu autorisé lors de la cause tarifaire. Enbridge évalue son taux de gaz perdu sur la base d'une moyenne historique.

Le principe d'un compte de frais reportés pour le gaz perdu n'est donc pas nouveau et il existe de nombreux précédents. Quant à l'utilisation chez SCGM d'un niveau de 0,4 % comme référence, il est basé sur :

- un examen des taux historiques de gaz perdu depuis 1988;
- combiné au fait qu'une équipe de travail a été mise sur pied pour réduire le taux de gaz perdu.

L'examen des taux historiques depuis 1988 nous montre que le taux de gaz perdu des huit « meilleures » années sur les 17 dernières varie de 0,31 à 0,56 %, pour une moyenne de 0,41 %. C'est donc dire que pratiquement une année sur deux, le taux de gaz perdu est d'environ 0,4 %. Comme une équipe de travail a été mise sur pied, nous avons jugé qu'il était raisonnable, bien que toujours incertain, d'espérer atteindre en 2006 un taux de gaz perdu correspondant à la moyenne des meilleures années. De plus, nous savons que les meilleurs taux de gaz perdu atteints dans l'industrie sont de 0,25 %. Le degré de confiance apporté par un compte de frais reportés nous permet donc de projeter 0,4 %.

- 2.6** Selon le niveau de gaz perdu anticipé à date pour l'année 2004-2005, le montant qui serait versé au compte de frais reportés serait de l'ordre de 2 300 000 \$. Notons cependant que le compte de frais reportés proposé ne serait pas applicable à l'an 2004-2005.